

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents messieurs les conseillers Lucien Proulx, Magella Warren, Renaud Camirand, Michel Méthot, Donald Rehel, Robert Daniel et G.-Réjean Cabot et madame la conseillère Doris Bourget sous la présidence du maire, monsieur André Boudreau. Sont également présents monsieur Félix Caron, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Une minute de silence est observée à la mémoire des victimes de l'attentat perpétré au journal *Charlie Hebdo*, à Paris, le 7 janvier dernier.

**RÉS. NO. 01-2015 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

\*\*\*\*\*

**CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL 2014**

Monsieur le maire invite madame Lucille Despard, agente de développement culturel VVAP, et les membres du comité « Illuminons Percé », à procéder à la remise des prix dans le cadre du concours « Décorations de Noël 2014 ».

Les gagnants sont :

Mme Mélanie Stevens, Percé  
M. Barry Comeau et Mme Joanne Caisey, Saint-Georges-de-Malbaie  
Mme Rosella Rehel et M. Stéphane Langlois, Bridgeville  
Marché Richelieu, Cap d'Espoir

Une mention spéciale est décernée à la Fabrique de Val d'Espoir pour la crèche de l'église.

\*\*\*\*\*

**RÉS. NO. 02-2015 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire, de la séance extraordinaire et de la séance extraordinaire sur le budget 2015 tenues respectivement le 2 décembre 2014, le 11 décembre 2014 et le 15 décembre 2014.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que lesdits procès-verbaux soient et sont approuvés tels que rédigés par la greffière.

\*\*\*\*\*

## **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

La greffière informe le conseil que tous les membres du conseil ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection.

\*\*\*\*\*

### **RÉS. NO. 03-2015 : AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Donald Rehel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il y sera présenté un règlement décrétant un emprunt de 93 000 \$ pour l'exercice financier 2015 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013.

### **RÉS. NO. 04-2015 : AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Renaud Camirand donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il y sera présenté un règlement modifiant le texte du Régime de retraite simplifié des employés de la Ville de Percé afin de tenir compte de l'augmentation des cotisations des participants et de l'employeur.

### **RÉS. NO. 05-2015 : INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES**

Conformément à l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes*, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé décrète un intérêt annuel de **12 %** sur tous les arrérages de taxes.

### **RÉS. NO. 06-2015 : APPROBATION DES COMPTES**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'approuver la liste des déboursés émis au cours de la période du 27 novembre au 19 décembre 2014 et totalisant un montant de 249 966,78 \$, et d'autoriser le paiement des dépenses faisant l'objet de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2014 au montant de 103 722,64 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses précitées sont autorisées.

---

**Caroline Dégarie,**  
Trésorière

### **RÉS. NO. 07-2015 : FACTURE DE LVM – PROJET « RÉFECTION DE LA RUE SAINTE-ANNE »**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le paiement de la facture n° 900147669 de LVM, au montant de 10 996,94 \$, dans le cadre du projet « Réfection de la rue Sainte-Anne », tel que recommandé par Tetra Tech QI inc.

### **RÉS. NO. 08-2015 : DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 13 – LAFONTAINE LECLERC INC. – PROJET « ALIMENTATION EN EAU POTABLE »**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter le décompte progressif n° 13, au montant de 233 722,98 taxes incluses,

présenté par Lafontaine Leclerc inc., en date du 16 décembre 2014, dans le cadre du projet « Alimentation en eau potable », et d'autoriser le paiement d'un montant de 233 722,98 \$ taxes incluses, incluant le remboursement du solde du montant des retenues effectuées sur les décomptes précédents moins deux retenues spéciales totalisant 20 000 \$, tel que recommandé par BPR Groupe-conseil inc.;

D'imputer cette dépense au règlement numéro 412-2010 décrétant une dépense et un emprunt de 6 691 134 \$ pour les travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable.

**RÉS. NO. 09-2015 : AFFECTATION DU FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'affecter un montant de 51 719 \$ à même le *Fonds carrières et sablières*, et ce, pour une partie des travaux de réfection effectués sur la rue Sainte-Anne au cours de l'année 2014.

**RÉS. NO. 10-2015 : FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités, pour l'année 2015, au coût de 2 762,54 \$ taxes incluses.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

**02.190.00.494 Cotisations**

---

**Caroline Dégarie,  
Trésorière**

**RÉS. NO. 11-2015 : QUOTES-PARTS 2015**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le versement des quotes-parts suivantes prévues au budget pour l'année 2015 :

- **Centre régional de services  
aux bibliothèques publiques de la  
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine** **14 256,36 \$**

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

**02.702.30.494 Cotisations – Biblio** **14 256,36 \$**

---

**Caroline Dégarie,  
Trésorière**

- **Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc.** **7 562 \$**

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.370.00.951 Quote-part - Transport adapté 7 562 \$

---

Caroline Dégarie,  
Trésorière

- Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé (centre de jour) 1 350 \$

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.370.00.951 Quote-part - Transport adapté 1 350 \$

---

Caroline Dégarie,  
Trésorière

- MRC du Rocher-Percé (administration générale) 51 739 \$
- MRC du Rocher-Percé (sécurité incendie) 7 898 \$
- MRC du Rocher-Percé (transport adapté) 9 243 \$
- MRC du Rocher-Percé (gestion des matières résiduelles) 528 240 \$
- MRC du Rocher-Percé (développement économique) 15 790 \$
- MRC du Rocher-Percé (Aménagement) 4 457 \$

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée aux postes :

02.110.00.951 Quote-part MRC 9 161 \$  
02.130.00.951 Quote-part MRC 28 262 \$  
02.150.00.951 Quote-part MRC 1 766 \$  
02.190.00.951 Quote-part MRC - Répartition générale 12 550 \$  
02.210.00.951 Quote-part (MRC et régie) 7 898 \$  
02.370.00.951 Quote-part - Transport adapté 9 243 \$  
02.452.20.951 Quote-part (MRC ou régie) 528 240 \$  
02.610.00.951 Quote-part - Aménagement et développement 4 457 \$  
02.621.00.951 Quote-part - CLD 15 790 \$

---

Caroline Dégarie,  
Trésorière

- Office municipal d'habitation de Percé 11 923 \$

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.640.00.963 Office municipal d'habitation 11 923 \$

---

Caroline Dégarie,  
Trésorière

**RÉS. NO. 12-2015 : CONTRAT DE TRAVAIL – MME LUCILLE DESPARD**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le directeur général à signer le renouvellement de contrat d'une durée

d'un (1) an à intervenir avec madame Lucille Despard à titre d'agente de développement culturel VVAP, tel que soumis au conseil municipal.

**RÉS. NO. 13-2015 : CONTRAT DE TRAVAIL – MME LISA-MARIE GAGNON**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le directeur général à signer le renouvellement de contrat d'une durée de trois (3) ans à intervenir avec madame Lisa-Marie Gagnon à titre d'agente de protection du patrimoine, chargée de projets pour le développement durable du site du patrimoine de Percé, tel que soumis au conseil municipal.

**RÉS. NO. 14-2015 : DÉFINITION DES TRAVAUX – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter l'offre de services professionnels de Tetra Tech QI inc., en date du 18 décembre 2014, pour assister la Ville dans la définition des travaux qui feront partie de sa programmation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018, et ce, sur une base horaire avec un budget d'environ 2 500 \$;

D'imputer cette dépense au montant à recevoir dans le cadre dudit programme.

**RÉS. NO. 15-2015 : DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PERMIS D'INTERVENTION POUR L'ANNÉE 2015**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis d'intervention au cours de l'année 2015, et qu'elle autorise le directeur général, monsieur Félix Caron, à signer lesdits permis d'intervention;

**ET QUE** la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

**RÉS. NO. 16-2015 : GÉOPARC DE PERCÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**un Géoparc est défini comme étant une zone nationale protégée comprenant un certain nombre de sites du patrimoine géologique d'une importance particulière, de par leur rareté ou leur aspect esthétique;

**CONSIDÉRANT QU'**un Géoparc atteint ses objectifs par le biais d'une approche à trois volets : conservation, éducation et géotourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les Géoparcs sont soutenus par l'UNESCO dans la mesure où leur approche constitue un véritable réseau interdisciplinaire de coopération internationale pour l'étude du système terrestre, tout en apportant un soutien aux communautés locales;

**CONSIDÉRANT QUE** le Géoparc de Percé (Coop de solidarité) prévoit déposer, prochainement, une demande au Comité national canadien pour les géoparcs (CNCG) afin que ce projet de géoparc soit éventuellement recommandé pour accréditation au comité international de l'UNESCO;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Géoparc de Percé regroupe actuellement 20 géosites sur un territoire d'environ 40 km<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu est déjà grandement sensibilisé à l'importance de sauvegarder et d'assurer l'intégrité naturelle de ces sites pour les générations futures;

**CONSIDÉRANT** l'importance de ces sites comme support au développement économique local;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du Géoparc de Percé possède le potentiel requis pour devenir membre d'un réseau mondial de territoires exceptionnels basé sur l'unicité, la prise en charge locale et le développement durable;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil municipal de la Ville de Percé donne son appui du projet de Géoparc de Percé.

#### **RÉS. NO. 17-2015 : PROGRAMME DE PROMOTION TOURISTIQUE 2015**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'engager un montant de 110 000 \$ pour la réalisation du programme de promotion touristique 2015 soumis par madame Marie Leblanc, responsable de l'information et de la promotion touristique.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

<b>02.622.00.345</b>	<b>Promotion touristique</b>	<b>110 000 \$</b>
----------------------	------------------------------	-------------------

---

**Caroline Dégarie,  
Trésorière**

#### **RÉS. NO. 18-2015 : RÉCEPTIONS CIVIQUES**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'engager un montant de 1 000 \$ pour les différentes activités (réception, vin d'honneur, cocktail et autres) organisées par la Ville pour souligner les congrès, conférences et autres événements qui se tiendront dans la ville de Percé au cours de l'année 2015.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

<b>02.622.00.496</b>	<b>Réceptions</b>	<b>1 000 \$</b>
----------------------	-------------------	-----------------

---

**Caroline Dégarie,  
Trésorière**

## **RÉS. NO. 19-2015 : SOUTIEN AUX CENTRES COMMUNAUTAIRES**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accorder à chacun des organismes suivants une aide financière de 5 000 \$ pour les dépenses de fonctionnement des centres communautaires dont ils ont la responsabilité et pour l'organisation d'activités de loisirs dans leur milieu respectif au cours de l'année 2015 :

- Le Comité de gestion du centre communautaire de Cap d'Espoir;
- Le Comité de gestion de la salle communautaire de Val d'Espoir;
- Le Comité de Bienfaisance de Saint-Georges-de-Malbaie;
- Le Centre Récréatif de Barachois;

**QUE** le versement de cette aide financière soit conditionnel au dépôt par chaque organisme de ses états financiers 2014 ainsi que de la liste des personnes formant son conseil d'administration.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

<b>02.701.90.970</b>	<b>Subventions organismes de loisirs</b>	<b>20 000 \$</b>
----------------------	--	------------------

---

**Caroline Dégarie,  
Trésorière**

## **RÉS. NO. 20-2015 : AIDE FINANCIÈRE – BIBLIOTHÈQUES**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accorder une aide financière de 500 \$ aux bibliothèques de Barachois, Cap d'Espoir, Percé et Val d'Espoir pour leurs dépenses de fonctionnement au cours de l'année 2015.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

<b>02.702.30.999</b>	<b>Dons biblios</b>	<b>2 000 \$</b>
----------------------	---------------------	-----------------

---

**Caroline Dégarie,  
Trésorière**

## **RÉS. NO. 21-2015 : AIDE FINANCIÈRE – JOUJOUTHÈQUES**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accorder une aide financière de 200 \$ aux bibliothèques de Cap d'Espoir et Val d'Espoir pour leurs dépenses d'opération, au cours de l'année 2015, des joujouthèques aménagées dans leurs locaux.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

<b>02.701.90.949</b>	<b>Comité famille – MADA</b>	<b>400 \$</b>
----------------------	------------------------------	---------------

---

**Caroline Dégarie,  
Trésorière**

## **AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur le conseiller Robert Daniel dépose au conseil le document suivant :

- Sa réponse au courriel (pièce jointe à ladite réponse) transmis au MAMOT par le maire, monsieur André Boudreau, avec copie conforme à tous les membres du conseil, le 9 janvier 2015, et aux réactions de trois membres du conseil (pièce jointe à ladite réponse), suite à ses demandes, le même jour, pour l'obtention de documents en lien avec les sujets à l'ordre du jour de la séance de travail du conseil municipal tenue le 7 janvier 2015 à laquelle il n'a pas participé.

Aucune autre affaire nouvelle n'étant portée à l'attention du conseil, monsieur le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

**ADVENANT 20 H 46**, monsieur le conseiller Lucien Proulx propose la levée de la présente séance.

---

**ANDRÉ BOUDREAU,  
MAIRE**

---

**GEMMA VIBERT,  
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

---

**ANDRÉ BOUDREAU,  
MAIRE**